

**Annexe 15 : rapport d'expertise déposé le 02 octobre 2000
par le Professeur LECOMTE**

Pour répondre à la question qui nous est posée :

« Prendre en charge le scellé n° 6. »

Ce scellé n° 6 du 03/09/00 comprend un fil de Nylon blanc de 70 cm de longueur possédant à chaque extrémité une chaînette de 20 cm avec un mousqueton.

« Rechercher si ce scellé est compatible avec l'instrument utilisé par l'agresseur de Trevor O'KEEFE pour l'étrangler au vu, notamment, des indications des précédents médecins légistes relatives au sillon de strangulation que présentait le cadavre de la victime. »

Le scellé n° 6 est constitué d'une cordelette de 3 mm de diamètre environ, prolongée par une chaîne à ses deux extrémités. **Le sillon antérieur et latéral cervical gauche est compatible avec l'appui de cette cordelette.** La pression d'une telle cordelette entraîne un sillon d'environ 6 mm de long lorsque l'appui est levé du fait essentiellement de l'élasticité du tissu cutané.

Par ailleurs on peut supposer que la victime s'est débattue, élargissant là encore l'empreinte de la cordelette et de surcroît la région cervicale est très altérée par le début de putréfaction ce qui a participé à la dilatation de la peau.

Le docteur CATHELAIN a mesuré le sillon à environ 8 mm de largeur, ce qui compte tenu des trois facteurs évoqués: élasticité de la peau, mouvement de la victime et phénomène de putréfaction du corps découvert quelques jours après, est **tout à fait compatible avec l'appui de la cordelette du scellé n° 6.**

Les deux petits hématomes de la région cervicale postérieure droite, respectivement de 1 cm et 1,5 cm de diamètre décrit par le docteur CATHELAIN peuvent correspondre à l'appui des extrémités des deux chaînons appuyés contre la peau de la région cervicale gauche dans un mouvement de traction de la chaîne maintenue enroulée ou non autour de la main de l'agresseur.

Nous retenons donc une strangulation avec le lien scellé n° 6 maintenu par l'agresseur dans sa main droite au niveau de la chaîne et dans sa main gauche au niveau de la cordelette, avec traction en arrière au niveau de la région cervicale gauche, ce qui explique la disparition de la trace nette du sillon en région cervicale postérieure. La cordelette est appliquée en un seul tour (sinon il y aurait eu plusieurs traces d'appui du lien) dans une prise de la victime par l'arrière.

J'atteste avoir personnellement accompli la mission qui m'a été confiée et certifie le contenu du présent rapport sincère et véritable.

Paris, le 20 septembre 2000